



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDÉ**

Le 28 juillet 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41<sup>e</sup> étage, bureau 4125, C.P. 001

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : 7<sup>e</sup> demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**

**Notre dossier : 312-01007**

**Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 2**

---

Chère consœur,

Énergir désire informer la Régie de l'énergie qu'elle ne sera malheureusement pas en mesure de déposer les demandes de renseignements (« DDR ») aux intervenants pour le 1<sup>er</sup> août 2023 à 12h, tel que prévu dans l'échéancier de la correspondance de la Régie du 6 juillet 2023 (A-0041). Il est cependant à noter que les questions d'Énergir ne porteront que sur le PGEÉ et seront, dans cette mesure, limitées en terme de nombre.

Cette situation s'explique notamment par les vacances estivales de certaines personnes dans les équipes concernées. Comme ces personnes ne pourront prendre connaissance des mémoires des intervenants qu'à leur retour de vacances, soit dans le courant de la semaine du 7 août 2023, Énergir est confiante qu'elle sera en mesure de déposer les DDR aux intervenants au plus tard le 10 août 2023 à 12h.

Énergir soumet que ce délai additionnel de sept (7) jours ouvrables est justifié dans les circonstances et que celui-ci ne préjudiciera en rien la bonne marche du dossier. Énergir mentionne d'emblée qu'elle serait favorable à ce que le délai de dix (10) jours actuellement prévu entre le dépôt des DDR aux intervenants et le dépôt des réponses des intervenants aux DDR soit consenti aux intervenants, leur permettant ainsi de répondre à celles-ci au plus tard le 21 août 2023 à 12h.



- 2 -

Compte tenu de ce qui précède, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder jusqu'au 10 août 2023 à 12h afin de déposer ses DDR aux intervenants.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance  
MLL/mb